



# PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 23 novembre 2024

### Détection d'un foyer de fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 3 (BTV3) dans la Manche : poursuivons la vaccination des élevages de la Manche

Un foyer de fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 3 a été confirmé ce vendredi 22 novembre 2024 dans un élevage ovin du canton des Pieux. Il fait suite à une suspicion clinique sur une brebis présentant des symptômes évocateurs de la maladie. **Le préfet de la Manche recommande vivement aux éleveurs bovins et ovins, qui ne l'auraient pas encore fait, à se rapprocher de leurs vétérinaires pour se procurer les doses de vaccins nécessaires et vacciner sans tarder leurs animaux**, ceci afin de limiter la diffusion de la maladie et minimiser l'impact sanitaire dans les cheptels. Il invite également tous les éleveurs à signaler à leur vétérinaire les animaux qui pourraient présenter des symptômes de la maladie, les tests comme la visite vétérinaire étant entièrement pris en charge par l'État.

Maladie virale non transmissible à l'homme, la fièvre catarrhale ovine se transmet par des moucheron piqueurs (culicoïdes) et peut toucher les ovins, les bovins, les caprins et les cervidés. Elle peut se traduire par de la fièvre, des troubles respiratoires, de la salivation, un œdème de la face ou une cyanose de la langue. La maladie peut aussi être asymptomatique.

L'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 3 a débuté aux Pays-Bas à l'automne 2023, se propageant à la Belgique, à l'Allemagne et au Royaume-Uni. Après un premier foyer confirmé en France le 5 août 2024 dans le département du Nord, la maladie s'est progressivement étendue et était présente au 21 novembre 2024 dans 46 départements avec 7 935 foyers recensés. La Manche était le dernier département normand indemne.

Afin de réduire les impacts sanitaires sur les cheptels atteints, l'État a déployé une politique de vaccination gratuite des animaux sensibles via leurs vétérinaires sanitaires, en mettant à disposition **13,7 millions de doses de vaccin contre la FCO3** sur l'ensemble du territoire national.

Pour plus d'informations sur la situation nationale :

<https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france#section-3>